

**Source : Confédération des syndicats nationaux**

**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

## **Manifestation de la Coalition pour l'accès à l'aide juridique Ouverture des tribunaux... pour bien nantis seulement**

**Montréal, le 4 septembre 2008** – Pendant qu'avocats, juges et autres personnages participent, aujourd'hui, à des activités marquant la rentrée judiciaire à Montréal, comme c'est le cas dans toutes les régions du Québec du 2 au 12 septembre, la Coalition pour l'accès à l'aide juridique tient à rappeler à la communauté juridique que les tribunaux restent encore inaccessibles à un trop grand nombre de personnes. De ce fait, elle les invite à se pencher sur les moyens à mettre en place pour rendre la justice réellement accessible aux gens à faible revenu également.

Lors d'une manifestation de la Coalition tenue ce matin devant le Palais de justice de Montréal, la porte-parole du vaste regroupement (plus de 40 organismes membres et 200 organisations sympathisantes), Lise Ferland, a interpellé particulièrement le ministre de la Justice, Jacques P. Dupuis, afin qu'il ouvre enfin les portes des tribunaux aux nombreuses personnes démunies.

### **L'occasion d'un moment de réflexion**

La cérémonie de la rentrée judiciaire, très officielle, débute dès 8 h 30 par une « messe rouge » célébrée à la basilique Notre-Dame par le cardinal Turcotte, se poursuit dès 10 h au Palais de justice, puis est suivie d'un dîner au Hilton Bonaventure. La « messe rouge », hautement symbolique, date de l'époque du Parlement de Paris, au XIII<sup>e</sup> siècle, alors que juges, avocats et procureurs portaient leurs toges d'apparat rouge. Au-delà de ces symboles, le bâtonnier de Montréal, Stephen G. Schenke, rappelle : « Ces cérémonies sont l'occasion d'un moment de réflexion sur la justice pour l'ensemble de ses intervenants. » On ne peut mieux dire.

Quant à M<sup>e</sup> Ferland, elle y voit « une excellente opportunité pour qu'au-delà des déclarations de principe, des gestes concrets soient posés. Elle rappelle que la Coalition demande depuis plusieurs mois au ministre de la Justice de hausser les seuils d'admissibilité à l'aide juridique afin qu'ils s'arriment au salaire minimum ». Présentement, une personne seule ne doit pas gagner plus de 11 250 \$ brut pour avoir accès au régime gratuitement, alors que dans le cas d'une famille de quatre personnes, les revenus ne doivent pas dépasser 19 674 \$. Il va de soi que les personnes ayant des revenus légèrement supérieurs à ces montants ne peuvent défrayer les coûts nécessaires à l'exercice de leurs droits.

### **Un service public essentiel**

Cette revendication de la Coalition est pourtant plus que raisonnable. Comme le mentionnait la juge en chef du Canada, Beverly McLachlin, lors d'une allocution prononcée en 2002 à l'Université du Manitoba : « L'aide juridique est un service public essentiel pour les Canadiens à faible revenu. Nous devons la considérer au même titre que les soins de santé et d'éducation. Le bien-être de notre système de justice et la confiance du public à son égard en dépendent. »

### **Rencontre avec le ministre**

Il n'y a pas que les tribunaux qui peuvent être difficiles d'accès. Le bureau du ministre Dupuis n'est vraiment pas facile d'accès non plus. Lors de l'étude des crédits du ministère de la Justice, le 21 avril dernier, le ministre mentionnait à l'intention de la Coalition, qui réclamait une rencontre depuis octobre 2007 : « Je l'ai dit, M. le Président, je n'ai jamais refusé de rencontrer des gens. Alors, s'ils me demandent de les rencontrer, je vais les rencontrer. » Ce n'est qu'en juin dernier qu'un rendez-vous était finalement fixé pour demain (5 septembre), puis... remis de nouveau. Finalement, le 28 août, le ministre a laissé savoir qu'il pourrait s'entretenir avec la délégation, le 6 octobre prochain, à ses bureaux du Palais de justice de Montréal. À suivre !

Animée par un profond désir de justice pour tous, la Coalition compte revenir à la charge, inlassablement, pour porter son message au ministre de la Justice. Rappelons que malgré un constat d'échec de la réforme du régime d'aide juridique, entreprise en 2006, constat largement partagé et dénoncé par divers acteurs du monde juridique, communautaire, syndical et autres, aucun redressement de la situation n'a encore été annoncé par le titulaire de Justice.

Pour obtenir plus d'information sur la campagne d'accès à l'aide juridique et consulter les listes des membres et des organismes endossant les revendications de la Coalition, voir le site Web : [www.servicesjuridiques.org](http://www.servicesjuridiques.org)

-30-

**Renseignements : Benoit Aubry, Service des communications de la CSN, 514 704-3297 (cellulaire)**